

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

Le deux juillet deux mille dix-huit, à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bourdeaux, sous la présidence de Monsieur CHALAMET, Maire,
Présents : Mmes M. DESSUS, C. PEYSSON, M. MARTIN. MM. O. ARIENTI, C. CUEFF, F. PEYSSON, S. PRUNENEC, J-Y. ROSSIGNOL et.
Absents excusés : MM C. CROUZET, M. BELLE, S. BESSE (*procuration à M. C CUEFF*), J. TURC (*procuration à M. P. CHALAMET*) et J-M BUISSON
Secrétaire : M. C. CUEFF

Approbation du compte rendu du conseil du 7 mai 2018, à l'unanimité.

Prochaine séance du conseil municipal :

- Le lundi 3 septembre 2018 à 20h30
- Secrétaire : M. J-Y ROSSIGNOL

Pour informations

- Le Maire remet aux élus l'invitation à la Défarde Républicaine de Crest le 14 juillet 2018.
- Ruines du Châtelas : Définition du périmètre de dévégétalisation par M. WIEDER du cabinet « Héritage et Patrimoine », le 3 juillet 2018 à 10h. Le 19 septembre 2018 à 16h, le cabinet donnera un compte rendu des relevés effectués au cours de la journée.
- Visite de 2 piscines avec le CAUE de la Drôme, lundi 9 juillet 2018 : 14h Eyzahut et 16h Cléon d'Andran (covoiturage départ 13h30 Place du Grand Quai, Bourdeaux).
- Invitation de la C.C.D.B. le 5 juillet de 14h à 17h, « Signalétique Patrimoniale, définition de la Carte Collaborative du Patrimoine de la Drôme et son extension numérique ».
- Invitation à la Sous-Préfecture de Nyons le 14 juillet 2018.
- Présentation du PSQ (Police Sécurité au Quotidien) par des représentants de la gendarmerie. Annonce de l'arrêt des permanences à la gendarmerie de Bourdeaux.
- Attributions DETR : 25% pour la mise en séparatif des eaux usées et pluviales du centre village et 25% pour le diagnostic des Ruines du Châtelas.
- Piscine : Permanences des élus à la piscine pour l'été 2018 finalisées. Ouverture de la piscine prévue pour le mardi 4 juillet 2018. Retard dû à des problèmes de filtration
- Deux rapports d'activités 2017 sont disponibles au secrétariat de Mairie : celui du SYPP (traitement des déchets) et celui de la CCDB (activités des services).
- Changements d'horaires à la poste à partir du 5 novembre 2018. Aménagements possible des locaux pour valoriser le poste informatique de la M.S.A.P.
- Distribution du Bulletin Municipal n° 6 le 9 juillet 2018.
- Problème dans l'adressage postal, des numérotations métriques dans le village. Après enquête, l'erreur provient T.T.I. Rochetaillée.
- Emilie BOSCO annonce la dissolution de l'association Mille-Pattes.
- La Boîte à Idées est installée à la fontaine. Qui relèvera le contenu ?

L'ordre du jour est ensuite abordé

1. Assainissement – Réseau séparatif du Centre Village – Respect de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Le Maire rappelle le projet de mise en séparatif du Centre du village d'un coût prévisionnel de 350 000 € HT et des demandes de subvention afférentes approuvées en séance du Conseil Municipal du 8 janvier 2018 dont celles auprès de l'Agence de l'Eau.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

* DECIDE de réaliser cette opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement

* DECIDE de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

2. Convention assistance retraite CNRACL 2015-2017 – Avenant de prorogation.

Le Maire rappelle la délibération du 04/05/2015 acceptant de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Drôme relative à la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). La convention était signée pour 3 ans.

Il explique que le Centre de Gestion de la Drôme souhaite prorogée pour un an maximum cette convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord sur cette proposition,
- Autorise le Maire à signer un avenant de prorogation de la convention avec le CDG 26 pour un an maximum.

3. Electrification rurale - Construction d'un hangar agricole par l'EARL du Grand Villard.

Ce dossier est reporté à un prochain conseil, dès l'accord du permis de construire déposé le 31.05.23018 et qui est toujours en cours d'instruction.

4. Questions diverses :

Réhabilitation de la piscine : Convention tripartite d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Le Maire indique que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme) est un outil mis à la disposition des communes ; son activité est d'intérêt public et à but non lucratif. Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention tripartite : CAUE/Commune/CCDB d'une durée de 24 mois pour aider la Commune à approfondir ses éléments de programme et à mettre le projet sur les rails.

La signature de la convention qui prévoit 12 jours de travail est subordonnée à l'adhésion à l'association « CAUE ». Cette adhésion à un coût de 1902 € et donne droit à 4 journées d'intervention. Outre cette adhésion, la Commune apportera une participation volontaire de 3 088 € au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE soit 8 jours supplémentaires de travail. Le montant total de la convention s'élève donc à 4 990 €. La CCDB s'engage à reverser à la Commune 50% du montant total engagé pour l'étude soit 2 495€.

Après délibération et vote, le Conseil municipal,

- Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion avec le CAUE et la convention d'objectifs.

Le Maire ajoute que la date prévue pour le dépôt des dossiers est fixée à septembre 2019. Les travaux débuteraient septembre 2020 avec inauguration en mai 2021.

Centres Médicaux Sociaux :

Le Maire fait lecture du courrier de M. Bernard HAEGEL, responsable des 26 centres médicaux sociaux de la Drôme. Il indique mener une réflexion sur les territoires géographiques que couvre chaque CMS à partir de 2 critères principaux :

- Le fonctionnement de la population (Où se déplace –t-elle le plus souvent et le plus facilement ?)
- Les périmètres d'intercommunalités.

Ainsi, il lui paraît plus pertinent que la commune de Bourdeaux relève du CMS de Dieulefit plutôt que de celui de Crest (32 ménages concernés). Ceci sans remettre en cause les permanences sociales sur la commune. M. HAEGEL demande l'avis de la commune sur ce sujet.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection.

Martine DESSUS demande ce qu'il en est pour les administrés des communes de Félines-sur-Rimandoule, Mornans et Poët-Célard. Le Maire indique que la question sera posée à M. HAEGEL.

Voirie :

Une réunion technique a eu lieu le 18 juin 2018 M. Lionel BARJAVEL (technicien du Département) pour mener une réflexion autour de la chaussée de la R.D. 538 traversant le centre village lors des travaux de mise en séparatif des eaux. M. BARJAVEL propose une assistance technique de ses services pour établir un cahier des charges pour l'avant-projet avec le Conseil Départemental, à présenter au CETOR (pour l'aspect

technique) et à la CAV (pour le volet financier). Programmation des travaux d'assainissement prévus en hiver 2019/2020.

Projet de beach tennis

Un nouvel administré, Mr Baptiste PITOIS, est à la recherche d'un terrain pour l'aménager en beach-tennis. Le Maire lui a précisé que la commune n'avait pas de réserves foncières susceptibles de satisfaire cette recherche et lui a conseillé de prendre l'attache de l'association locale de tennis comme celle de la commune de Vesc, qui a un court désaffecté depuis plusieurs années.

Projet des Lavandes

Le Maire rend compte de la dernière réunion tenue en mairie ce matin même, à laquelle ont participé la CCDB, le Conseil Départemental, le SIVOM du Pays de Bourdeaux, les associations du Châtelas, du Rayon de Soleil, ADMR, Clair Soleil, APAJ 26, ainsi que la M.S.A. et EOVI (soins et handicaps).

Les Lavandes, initialement « projet intergénérationnel de mutualisation », intéressant la MECS du RDS et la PUV du Châtelas, perdrait sa qualification de mutualisation entre ces deux associations, chacune implantant son propre projet sur le terrain, propriété de D.A.H.

En l'état actuel du projet, le loyer envisagé (90 000 €/an), par D.A.H. auprès de son futur locataire, l'association Le Châtelas, n'est pas supportable par ladite association, qui fixe sa capacité financière à 50 000 €/an.

Le Président de la CCDB a proposé le projet d'un pôle gérontologique multi partenarial (personnes âgées vieillissantes et personnes handicapées) pour amortir l'investissement financier.

L'association « Le Châtelas » s'est engagée à se positionner sur cette proposition lors de son très prochain Conseil d'Administration.

5. INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

*** M. Olivier ARIENTI :**

- Commission tourisme : installation de deux panneaux informatifs à la sortie du pont et devant la mairie.
- Assemblée Générale de la Drôme Provençale : Il indique que le compte rendu est disponible en mairie.

*** M. Francis PEYSSON :**

- Ramassage scolaire : Demande de place de parking supplémentaire devant l'école.
- Marché hebdomadaire : La gendarmerie se met à disposition pour venir constater les véhicules mal garés les jours de marchés, de 8h à 9h.
- Eclairage public : Demande de modification de placement de l'éclairage public dans la Viale, rue du Coulard, et dans la venelle qui part de la rue de la Lève.
- Grande réussite de la Journée Citoyenne du 26 mai 2018, bonne participation au nettoyage de la Viale et bonne entente lors du repas partagé. Recondution d'une Journée Citoyenne le 17 octobre 2018 pour le nettoyage du bas village, de 13h30 à 16h30.
- Le travail de débroussaillage ayant mis la Viale en valeur, ne faudrait-il pas penser à pérenniser l'intervention ? M. le maire se renseigne auprès du SMBRJ qui utilise les services d'une association d'insertion par le travail pour l'entretien des berges du Roubion.
- La Fête de la Musique fut un grand succès, et un bel effort a été réalisé par tous pour garder le village propre.
- Une plainte d'un riverain pour dégradation des parcs a été déposée contre les organisateurs du Rallye de l'Ecureuil qui n'ont pas tenu leur engagement de respect de propriété privée.

*** Mme. M. MARTIN :**

- Compte rendu du Conseil d'Ecole : Actuellement 112 enfants inscrits pour la rentrée 2018-2019. Le Conseil Municipal est encouragé à aller voir la fresque réalisée par tous les enfants de l'école. L'année écoulée a donné lieu à plusieurs spectacles de danse réussis (classes CP/CE1 et CE1/CM1).
- Commission Embellissement : Grande implication de la part de tous avec la création d'un réseau informatique par Sylvie Barnier qui permet un suivi constant pour l'entretien des nombreux bacs et espaces fleuris. Le nombre des participants est en hausse. Les grands bacs à fleurs devant la Salle des Fêtes sont en cours d'installation (à remplir de terre), malheureusement pas de point d'eau pour l'arrosage. (Possibilité de placer une cuve sur le véhicule communal ?).

*** Mme. M. DESSUS :**

- Semaine Bleue du 8 au 13 octobre : Un Forum Sénior se tiendra le 9 octobre 2018 à la Halle à Dieulefit avec la participation de la médiathèque de Bourdeaux pour l'atelier lecture. Une causerie animée par Mme

SIGEL sur le thème « Bois et Arts Populaires » et financée par le CCAS de Bourdeaux se déroulera le 8 octobre 2018 à l'Oustalet.

- Conférences d'automne 2018 organisées par le groupe Prévention Séniors Dieulefit Bourdeaux : Une conférence est prévue à Bourdeaux début décembre avec l'intervention du CEDER (économies d'énergie).

Rappel : Ces conférences s'adressent à un public de tout âge.

- Logo de la mairie de Bourdeaux : Une réflexion est à engager pour sa création.

- Rencontre du 4 juin regroupant le Maire, des élus, les médecins du village et M. MAIRE chargé de la mission santé à la Direction des solidarités : l'objet de cette réunion a été de réfléchir à la succession des 2 médecins. Le Dr DESSUS a fait une formation de Médecin Stage Universitaire et pourra dès le 1^{er} novembre 2018 recevoir des internes en médecine générale en stage.

- Bus Santé : Bonne fréquentation (14 personnes).

*** Mme C. PEYSSON :**

- Constate la croissance de la végétation dans le lit du Roubion au cœur du village. M. le Maire contactera M. PIC du SMBRJ pour une évaluation d'une intervention.

- Pour l'accueil des réfugiés, après visite, les locaux proposés ont été acceptés.

La séance est levée à 23h10.